

CAMPING LA CLÉ DES CHAMPS - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FRAIS DE DOSSIER :

Des frais de dossier, d'un montant de 10 €, sont appliqués pour les réservations portant sur la période allant du 28 Mai au 2 Septembre 2022.

En dehors de cette période : 5 € pour les lodges, chalet et gîte / 3€ pour la cyclo-tente et le prêt à camper.

CAMPING : emplacements tentes et caravanes

Acompte à la réservation : 25 % du montant du séjour – Le solde est à régler la veille du départ.

LODGES : Iris / Tamaris / Capucine

Acompte à la réservation : 30 % du montant du séjour. Le solde est à régler le jour de l'arrivée.

Pour tout séjour supérieur ou égal à 7 jours, une caution est à verser par chèque le jour de l'arrivée (chèque non encaissé, restitué le jour du départ sous réserve d'anomalies constatées à l'état des lieux de départ).

Montant de la caution :

Lodges Iris et Tamaris : 250 €

Lodge grand confort Capucine : 350 €

CHALET grand confort tout bois « JASMIN » - GITE classé meublé de tourisme ***

Acompte à la réservation : 50 % du montant du séjour

Acompte de confirmation au plus tard 3 semaines avant la date d'arrivée : 25 % du montant du séjour

Solde à régler le jour de l'arrivée au plus tard.

Pour tout séjour supérieur ou égal à 7 jours, une caution d'un montant de 350 € est à verser par chèque le jour de l'arrivée (chèque non encaissé, restitué le jour du départ sous réserve d'anomalies constatées à l'état des lieux de départ).

VALIDATION DES RESERVATIONS

La réservation devient effective à date de réception de l'acompte.

MODIFICATION

Des modifications de votre réservation peuvent être effectuées sans frais sous réserve de disponibilité.

ANNULATION

En cas d'arrivée tardive le jour effectif de la réservation sans prévenance de la part du Client, ou interruption du séjour du fait de ce dernier, aucun remboursement n'est possible et les sommes versées restent acquises au camping.

Par ailleurs, en cas d'annulation, la totalité des sommes versées restent acquises au camping :

- Pour une annulation moins d'une semaine avant le début du séjour pour un emplacement camping
- Pour une annulation moins de 30 jours avant le début du séjour pour les lodges, le chalet et le gîte

En cas d'annulation du fait du camping, sauf cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé après déduction des frais de dossier. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

CRISE SANITAIRE : En fonction des décisions gouvernementales, le séjour pourra être reporté sans frais à une date ultérieure pour les locatifs et entièrement remboursé pour les emplacements nus.